

CONTRAT 2023 FARINE DE SARRASIN / JUS / VIANDE DES GRISONS

<p>Entre</p> <p>EARL La Fuye (famille Jeuneau) Les Hayes de Barville 28330 Les Etilleux @ earl.lafuye@gmail.com</p>	<p>Et</p> <p>Adhérent(e) du Panier vanvéen : Tél. : @:</p>
--	---

Référente : Lucie Moulis : 06 09-14-17-67 luciemoulis.amapvanves@gmail.com

Ce contrat instaure un partenariat entre un producteur et un amapien souscripteur. Le pré-achat des produits de la ferme Jeuneau certifiés biologique distribués par le producteur au Panier vanvéen contribue au maintien d'une agriculture paysanne locale et constitue un soutien pour une économie solidaire. Le souscripteur partage les risques exceptionnels de production et de livraison, conformément à la charte des amap (www.amap-idf.org).

Planning des distributions : les distributions ont lieu le mardi de 18h30 à 20 heures au marché de Vanves, rue Antoine Fratacci, **3 fois par an : Février / Mars-avril / Septembre-octobre, en même temps que les autres produits du Perche** (les dates seront précisées 1 mois avant les distributions).

Engagement de l'adhérent : pré-financer la production, assurer une permanence de distribution, gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions).

Engagements du producteur : produire et livrer des produits de qualité correspondant au présent contrat, informer les cosignataires de tout événement le mettant en incapacité d'honorer tout ou partie de ses engagements contractuels.

Engagements communs : les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Préachat pour :

Produits	Prix	Quantité par distribution	Total € par distribution x 3 distributions	Total pour 3 distributions
Farine de Sarrasin 1kg	4€	 € x 3 distributions	=
Jus de pomme-poire 1L	3,50€	 € x 3 distributions	=
Jus de pomme-chanvre pétillant 75ml	5€	 € x 3 distributions	=
Viande des Grisons 100g	5,80€	 € x 3 distributions	=
Grand Total pour 3 distributions				=

*pas de récolte de poires

Modalité de paiement : le paiement sera effectué en 1 (*ou 2 chèques), à l'ordre de EARL LA FUYE qui sera encaissé à la première (*et la deuxième distribution).

Chèque 1 : banque :

N°

montant :

* Chèque 2 : banque :

N°

montant :

Fait à Vanves, le :

L'amapien :

Le producteur EARL La Fuye :

